



Problème de voisinage en copropriété

Par valb59

Bonjour,

Petite question de voisinage : J'habite dans un immeuble de 3 appartements et j'ai un petit soucis avec la voisine du dessous : Visiblement je fais souvent trop de bruit à son goût et je rentre souvent trop tard, je ne considère pas que ce soit vrai, mais peu importe je pense. En "réponse" à ça, je l'entend régulièrement dans les communs (jamais directement évidemment) me menacer et par 2 fois elle a dégradé ma voiture (rayures et projections de béton, oui oui...). De plus, elle fume tout le temps dans les communs et évidemment comme je suis au dessus ça sent chez moi...

J'ai prévenu plusieurs fois l'agence qui n'a jamais répondu à mes mails, ne serait-ce que pour faire un rappel sur l'interdiction de fumer dans les communs. Quand je pose des questions autres ils me répondent, mais pour ça ils ignorent simplement mes mails et appels. Ils ont tenté une fois une confrontation avec ma voisine mais elle n'est pas venue. Fatiguée d'envoyer des courriers, mails et appels sans réponse, que faire pour mettre un peu la pression à l'agence ?

Par isernon

bonjour,

êtes-vous locataire ou copropriétaire ?

Si vous êtes locataire, vous devez vous adresser à votre bailleur.

pour les dégradations sur votre véhicule, si vous êtes certaine que c'est votre voisine, vous pouvez déposer une plainte contre elle.

salutations

Par yapasdequoi

Bonjour,

Si vous êtes locataire, votre seul interlocuteur légal est votre bailleur (pas l'agence).

Vous devez lui signaler les faits (lesquels précisément?) par courrier RAR avec les preuves de ce que vous affirmez.

Vous pouvez porter plainte à la police pour le vandalisme, mais sauf si quelqu'un l'a vue, ce sera contre X, et donc sans grand espoir.

Par StephaneB

Bonjour

le plus simple est de déménager. Cela libérera votre esprit et vous évitera de rentrer plus en dedans d'une guérilla.